

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le 14 SEPT 2019

La Directrice de Cabinet
du Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation

à

Monsieur le Vice-Président du
Conseil Général de l'Alimentation, de
l'Agriculture et des Espaces Ruraux
(CGAAER)

N/Réf : SDPS - 2019 - 9 D

Objet : Bilan organisationnel et social de la réforme régionale de 2015

La loi du 16 janvier 2015 a instauré au 1er janvier 2016 treize grandes régions issues du regroupement des vingt-deux régions métropolitaines. S'adaptant à la nouvelle carte administrative, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a créé sept nouvelles directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) par fusion de seize DRAAF préexistantes, les six autres DRAAF demeurant inchangées. Trois principes devaient présider à cette réorganisation :

- le maintien des compétences et des parcours professionnels ;
- la concertation avec les agents et leurs représentants ;
- le choix du multi-sites qui permet de ne pas procéder à des mobilités géographiques obligatoires.

Quarante-deux mois après l'entrée en vigueur de cette réforme, je souhaite confier au CGAAER une mission visant à dresser le bilan organisationnel et social de cette réorganisation.

.../...

Le CGAAER procédera à une cartographie des nouveaux organigrammes mis en place. Il s'interrogera notamment sur l'impact de la réforme sur la taille et le nombre de services, leur répartition spatiale (spécialisation des sites ou services multi-sites), l'adéquation des organigrammes retenus avec les organigrammes cibles, les mutualisations effectuées et les gains d'efficacité ainsi acquis.

La mission s'intéressera, dans un second temps, à l'impact de la réforme territoriale sur les agents et les conditions de sa mise en œuvre.

Elle dressera un bilan précis, quantitatif et qualitatif, de l'impact de cette réforme sur la situation des agents et de son accompagnement : dialogue social mené, changement de résidence administrative, changement de fonction, mesures d'accompagnement retenues.

Elle analysera notamment, sans que cette liste soit exhaustive, la répartition des compétences entre le directeur et les directeurs adjoints, les modalités d'animation de l'équipe de direction, les démarches mises en œuvre pour créer un sentiment d'appartenance collective, le mode de travail des services multi-sites ou spécialisés, la relation avec les principaux partenaires et les modalités d'animation des réseaux (DDI, EPL). Elle procédera à une première analyse quantitative du temps consacré aux trajets entre sites d'une même DRAAF par fonction (directeur, directeur adjoint, chef de service, chef d'unité, chargé de mission) et à leur décompte sur le temps de travail. Elle précisera l'impact de ces trajets sur la capacité à bénéficier d'une formation et s'efforcera de préciser si la réforme territoriale a modifié les perspectives d'évolution professionnelle des agents.

Le CGAAER proposera, enfin, les évolutions nécessaires pour garantir des conditions de travail de qualité comparables entre l'ensemble des DRAAF et renforcer l'efficacité de services. Pour ce faire, le CGAAER paragonnera les modalités de mise en œuvre de la réforme territoriale au sein du ministère de l'agriculture et de l'alimentation à celles pratiquées par d'autres ministères, dont le ministère de la transition écologique et solidaire.

Le CGAAER pourra s'appuyer sur « La réforme territoriale de l'État : bilan d'étape de la mise en place des nouvelles DRAAF au 1^{er} janvier 2016 » et sur les services du Secrétariat général.

Je vous remercie de bien vouloir remettre votre rapport pour janvier 2020. Ce rapport fera l'objet d'une présentation aux organisations syndicales au plus tard au 1^{er} semestre 2020.



Isabelle CHMITELIN